

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE CÉRILLAN. AUTORISATION

#### Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais  
Mme Courrèges à M Hélaudais  
M Augé à Mme Picard  
M Acquaviva à M Mangon

**Secrétaire de séance : M Francis Royer.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021  
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021  
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE CÉRILLAN. AUTORISATION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

La Ville doit effectuer des travaux liés à l'infiltration des eaux pluviales dans la cour de l'école maternelle de Cérillan. Les travaux consistent à créer un bassin enterré à l'aide de casiers et de connecter le nouveau réseau de collecte des eaux pluviales à ce bassin. Ces travaux permettront d'infiltrer environ 800 m<sup>3</sup> d'eau par an.

La Ville souhaite solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Adour Garonne, située 4 rue du professeur André Lavignolle à Bordeaux.

Le montant des travaux pouvant bénéficier de cette aide est de 41 937,72€.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux liés à l'infiltration des eaux pluviales dans la cour de l'école maternelle de Cérillan pour un montant de 41 937,72€.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 29 juin 2021  
pour expédition conforme

Le maire,



*Stéphane Delpeyrat*  
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_084
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE CÉRILLAN. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_084-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_084-DE-1-1_0.xml	text/xml	905
Nom original :		
DG21_084.pdf	application/pdf	423277
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_084-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	423277

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h25min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h25min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h25min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h25min22s	Reçu par le MI le 2021-07-01